ROANNE – UN PROJET d'AUGUSTE MICON en 1893

LE PROGRES 27/11/2016

Un projet resté dans les cartons

Jusqu'au milieu du XXe siècle, toute la partie de la ville basse est demeurée très peu urbanisée car située en zone inondable. Pourtant, un projet de marché couvert monumental a bien failli voir le jour

Les inondations menaçaient aussi le centre-ville. Faisant suite à la construction du pont sur la Loire, on décida de se protéger d'éventuels débordements en construisant une levée depuis son entrée dans la ville, au niveau du Halage jusqu'à sa sortie, en aval de l'actuelle caserne des pompiers. Le risque demeurait néanmoins et, à l'exception du port occupé par les mariniers, le terrain conserva sa vocation maraîchère donnant une impression de vide et d'abandon.

Le préfet tranche et refuse de le valider

Juste avant la déclaration de la guerre de 1914-1918, le maire de Roanne, **Auguste Micon**, qui rêvait pour sa ville de nombreux embellissements avait, dès 1893, sous la municipalité Augé, fait adopter le **principe d'un marché couvert monumental de 5 000 m2 de surface** comportant un sous-sol et des boutiques permanentes. Cette construction était prévue sur une vaste place rectangulaire à créer dans le quadrilatère formé par les rues du Lycée (Charles-de-Gaulle), du Canal (Roger-Salengro), de Sully et la rue du Commerce (Maréchal-Foch). Ce terrain présente une dénivellation de plus de dix mètres par rapport aux rues adjacentes, ce qui exigeait la construction de vastes égouts, d'importants remblaiements, des murs de soutènement, ainsi de suite.

Le devis estimatif des travaux, qui comprenaient des mouvements de terre considérables en plus de la structure du hall métallique, s'élevait à la coquette somme de 800 000 francs à laquelle il convenait d'ajouter les lourdes indemnités à accorder aux propriétaires et aux locataires expropriés. Dès lors, le préfet de la Loire refusa de donner son approbation au projet en raison des centimes additionnels en résultant. De plus, une des objections présentées par certains consistait à dire que, compte tenu de l'allongement des faubourgs, à la conception d'un marché couvert central devrait se substituer un groupe d'abris couverts sur les places du Marché, du Peuple et Victor-Hugo, d'un type léger analogue à celui du Champ-de-foire.

L'histoire s'arrête là et ce n'est que quatre-vingts ans plus tard, avec le percement de l'avenue de Lyon, que l'on urbanisera enfin cette zone abandonnée qui, désormais, fait partie du centre-ville.